

DECISION n° 10 /2020

De conclure un contrat de location de terrain nu

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5^e,

Vu la délibération n°20200527_6 du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure un contrat de location de terrain nu d'une superficie totale de 1800 m² sis rue de la station transit aux Grègues. Parcelles cadastrées BM 1237p et BM 10p.

Entre les soussignés :

- **Le Bailleur** : La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,
- **Le Locataire** : La SNC HOW-CHOONG, sise au 17, avenue Charles Isautier ZI n°3, 97410 Saint-Pierre représentée par son Gérant Monsieur Gérald HOW-CHOONG

Moyennant le paiement mensuel de **(Six Cent Cinquante Neuf euros et Quatre Vingt Douze Centimes) (659,92 €)**.

Le paiement du loyer s'effectuera le 5 du mois civil de référence.

Durée du contrat : 2 mois à compter du 1^{er} Novembre 2020

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le
Le Maire
L'Élu(e) délégué(e)

29 OCT. 2020

Lucette COURTOIS

